



**COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 novembre 2025
N° 46**

OBJET : Vote de la parution d'une publicité dans le cadre de la mise en location de parcelle E11 communale.

Date de la convocation :
17/11/2025

L'an deux mil vingt-trois, et le lundi 24 novembre, à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur AMPART Jean Claude, 1^o Adjoint au Maire.

Nombre de membres Composants l'Assemblée :
15

Etaient présents : Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Monsieur MALATESTA Ludovic, , Madame LIBONATI Julie.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Etaient absents : Monsieur COGGIA François, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur PASSALACQUA Jean Louis, Madame ALFONSI Noëlle.

Nombre de membres présents : 8

Absents représentés : Monsieur PASSALACQUA Jean Louis donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie, Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur SPADA Sébastien, Monsieur COGGIA François donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean Claude.

Nombre de votants : 11

Quorum : 08

Secrétaire de séance
Madame BIFERALI

Martine
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20251124-77-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2025

Le Président expose que suite à l'annulation des délibération 40 et 41 et afin de pouvoir mettre en location la parcelle E 11, il est nécessaire de faire paraître une publicité qui sera approuvée par notre Conseil Juridique.

Cette publicité permettra la mise en concurrence, cette publicité intégrera le fait que cette parcelle est située dans une zone protégée par des arrêtés biotopes.

Après voir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la parution de la publicité concernant la location de la parcelle E 11.

Fait et délibéré à COGGIA, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

fp Le Maire

François COGGIA ..



*Le 1^e ADJOINT
ANPART SC*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20251124-77-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2025